



Le tribunal administratif d'Orléans confirme le refus d'inhumation à Orléans du corps de « Monsieur Z », figure du régime rwandais à l'époque du génocide de 1994.

Vie du tribunal 28 août 2025



Le maire de la commune d'Orléans a refusé à la famille de Protais Zigiranyirazo, surnommé « Monsieur Z », son inhumation au cimetière municipal à raison des troubles à l'ordre public qu'elle risquait de générer.

Le juge des référés du tribunal administratif d'Orléans a été saisi hier après-midi d'un « référé liberté » contre ce refus.

Protais Zigiranyirazo appartenait au cercle restreint des membres de la famille et des conseillers du président rwandais Habyarimana, dénommé « Akazu », qui a été impliqué dans la préparation et la planification du génocide de près de 800 000 Tutsis.

Ce membre du régime rwandais à l'époque du génocide des Tutsis, est décédé le 8 août dernier à Niamey au Niger. Son corps a été rapatrié par sa famille du Niger à Orléans pour être inhumé dans une concession familiale obtenue à la suite de son décès.

Le maire d'Orléans a refusé l'inhumation en se fondant sur des risques de troubles à l'ordre public, lors de ses obsèques, ou ultérieurement sur sa tombe, du fait de la personnalité en cause et des faits génocidaires qui lui ont été reprochés.

Après une audience tenue ce matin où il a entendu les arguments de la famille du défunt et de la commune, le juge des référés du tribunal administratif d'Orléans a décidé de rejeter la requête et donc de confirmer le refus d'inhumation opposé par le maire.

La décision du tribunal est fondée sur la justification des risques de troubles à l'ordre public et de moyens insuffisants pour assurer le respect de l'ordre public.

En effet, le juge des référés du tribunal administratif d'Orléans a relevé qu'il est démontré que les obsèques devaient rassembler plusieurs centaines de personnes. Il a également retenu que cette inhumation avait déjà fait l'objet d'une médiatisation importante et qu'elle devait avoir lieu dans un contexte de tensions exacerbées avec les associations de mémoire des victimes du génocide, lesquelles ont soulevé le risque que la tombe ne devienne un lieu de pèlerinage.

Contact presse :

Alexandre LOMBARD : +33 6 58 22 40 88 / alexandre.lombard@juradm.fr